

# “On attend toujours notre public”

**Cinéma** Un état des lieux du secteur de la production par son coprésident J.-Y. Roubin.

C'est un moment très attendu. Ce jeudi, la ministre de la Culture Alda Greoli (CDH) et la directrice du Centre du cinéma Jeanne Brunfaut présentent aux professionnels du secteur du cinéma et de l'audiovisuel le bilan 2017 de la production, la promotion et la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

A la veille du grand jour, Jean-Yves Roubin, coprésident de l'Union des producteurs de films francophones (UPFF), a accepté pour “La Libre” de dresser l'état des lieux de son secteur.

## 1 Le tax shelter, motif de satisfaction

“Si l'on regarde dans le rétroviseur 2017, on peut être très satisfait au niveau du tax shelter, se réjouit M. Roubin, car les levées ont été très bonnes, tant au nord qu'au sud du pays. On parle de 150 millions d'euros. C'est donc un très bon indice que ce système fonctionne et que, grâce à l'Union des producteurs et des intermédiaires, nous ayons pu créer une vraie synergie et travailler main dans la main avec l'administration fiscale et le cabinet.” Pour rappel, créé en 2004, le tax shelter est un incitant fiscal permettant l'exonération de revenus investis dans la production d'une œuvre audiovisuelle et cinématographique. “Nous sommes d'ailleurs arrivés à notre ultime demande par rapport aux 18 %, soit le plafond qui est considéré comme dépense éligible entre les frais généraux et les émoluments producteurs, car nous avons constaté que cela pouvait conduire à certains abus.”

## 2 La réforme des instances d'avis

Réunis sous l'appellation “instances d'avis”, les commissions et conseils consultatifs participent à la mise en œuvre des politiques culturelles de la FWB en émettant des propositions que le ministre compétent est libre de suivre ou non. Le secteur cinématographique et audiovisuel en compte trois: le comité de concertation, la commission de sélection des films et la commission des opérateurs audiovisuels. En octobre dernier, l'exécutif de la FWB a balisé le cadre d'une future réforme de ces instances. De fait, l'accord de gouvernement prévoit une remise à plat du rôle et une refonte des missions et du fonctionnement de ces instances. Ce qui n'est pas sans susciter l'inquiétude des professionnels du secteur. “Il y a des bruits de couloir qui parlent de supprimer les instances d'avis, rapporte Jean-Yves Roubin. On espère que les Unions seront consultées, car le comité de concertation est une plateforme de travail indispensable entre auteurs, réalisateurs et producteurs qui permet de parler d'une voix commune.” Quant à la commission de sélection, “c'est clair qu'il y a toujours un manque de moyens et qu'il y a beaucoup d'argent disponible sur le marché du tax shelter, mais cette commission reste un outil indispensable pour initier les films belges”.

## 3 Les fonds régionaux

Concernant Screen.brussels et Wallimage, “on peut toujours être plus exigeant au niveau des films majoritaires belges qui sont soutenus, estime le coprésident de l'UPFF, car si l'on n'a

pas un financement significatif du fonds régional dans les films majoritaires belges, cela nous déforce extrêmement fort à l'international en termes de parts sur le film”.

#### 4 Un manque de visibilité

Voilà qui reste une grosse épine dans le pied du cinéma belge franco-

phone. “On attend toujours notre public, mais, depuis quelque temps, il y a un vrai travail de la FWB pour essayer d'amener le public belge francophone vers les films belges francophones, souligne M. Roubin. Cela passe aussi par des politiques autour des séries télé (NdLR: telles que “La Trêve” ou “Ennemi public”): c'est faire jaillir des acteurs qu'un public connaît à présent et

a peut-être envie d'aller voir en salles.” Même si “nous sommes encore très loin d'avoir réussi comme nos voisins flamands, admet-il, nous sommes sur la bonne route – voyez le film “Noces” qui a bien fonctionné à l'international et en Belgique – et nous devons poursuivre, notamment en termes d'éducation pour amener le jeune public à voir des films belges et de qualité”.

Stéphanie Bocart

**“Avec des levées de 150 millions d'euros, le tax shelter est un système qui fonctionne.”**

Jean-Yves Roubin

## “Il faut un refinancement généralisé de la création et de la production”

Luc Jabon, réalisateur et scénariste, est le président de la Fédération des professionnels de la création audiovisuelle (Pro Spere). A quelques heures de la présentation publique du bilan 2017 du Centre du cinéma, il a également listé pour “La Libre” une série de dossiers prioritaires dont il fera part ce jeudi.

“Cette année, le bilan est assez particulier, souligne d'emblée Luc Jabon, parce qu'en même temps que l'on va discuter de la situation du cinéma et du secteur audiovisuel se prépare une réforme générale des instances d'avis, qui est préparée par la ministre de la Culture Alda Greoli (CDH) et qui est en discussion au Parlement. On ne peut donc pas intervenir sur cet épisode qui pourrait transformer très fortement notre secteur.”

Pourquoi? Primo, “pour l'instant cet avant-projet est discuté entre experts et politiques, et le secteur, à ma connaissance, en tout cas ni l'UPFF ni le Pro Spere, n'a été consulté, ce qui est regrettable. Car comment imaginer un changement des instances d'avis sans demander l'avis de ceux qui en sont à la fois les protagonistes et ceux qui vont recevoir ou pas les aides?” Secundo, “nous devons pouvoir nous concerter avec tous ceux qui sont occupés à réfléchir à cette réforme pour pouvoir apporter notre part. Ce qui va au-delà de notre avis, insiste M. Jabon, car comme nous faisons partie de ces instances, nous savons très bien ce qui va et ce qui ne va pas dans ces instances”. Un dossier “essentiel”

parce que “notre obsession est que les conditions d'accès à la création et la production des œuvres restent les plus démocratiques possible”.

#### De 250 à 500 demandes d'aide

M. Jabon est toutefois bien conscient du “besoin” de cette réforme car le nombre de dossiers déposés auprès des différentes commissions “a explosé”. “On est, globalement, passé de 250 dossiers déposés il y a une dizaine d'années à 500 aujourd'hui, tous secteurs confondus dans l'audiovisuel.” Une forte croissance qui impose, selon

M. Jabon, de poursuivre la tenue des réunions plénières – “qui permettent de rediscuter d'un point de vue global et pas du point de vue parcelaire d'une commission” – ainsi que des auditions de celles et ceux qui introduisent sur dossier une demande de subvention. Autant de paramètres qui touchent à “l'accompagnement d'un projet”. Par ailleurs, estime-t-il, “si l'on accepte d'un point de vue de vision politique qu'il y ait plus de projets aidés, cela suppose évidemment un refinancement généralisé de la production et de la création. C'est inévitable”.

Enfin, concernant plus particulièrement la commission de sélection des films, si M. Jabon se félicite que “beaucoup a été fait pour la production”, en revanche, “le bât blesse en termes d'aide à la création et au développement des écritures pour les scénaristes et les cinéastes; le système fonctionne,

mais il n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être”.

St. Bo.